

numéro: 1769 + 1830

St-Josse-Ten-Noode, le 14 Octobre 1921.

Monsieur Fierens-Gevaert
5393/281.

Comme il a été décidé qu'on accorderait aux particuliers la faculté d'exposer dans nos musées des œuvres d'art d'une certaine valeur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir m'autoriser à remettre au Musée de peinture, un tableau représentant le portrait du Pape Léopold 1^{er}, vers l'âge de vingt ans et attribué à Sir Thomas Lawrence; je dis attribué, simplement parce qu'il n'est pas signé.

Dans la réponse que vous voudrez bien m'adresser il me serait nécessaire que vous m'indiquiez exactement quelle sera la personne à quel sera le bureau qui devra recevoir le tableau dont il s'agit et qui pourra m'en donner échange; De plus, quels sont les jours et les heures pendant lesquels il pourra être reçu.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Fierens-Gevaert,
l'assurance de ma haute considération.

J. Thomasse
d.

Voici mon adresse:

Thomasse Joris, ancien
Fonctionnaire à l'Etat belge,
rue de Potagone 81 à St-Josse-Ten-Noode

Bruxelles, le 17 octobre 1921.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 octobre courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en vue de leur acceptation éventuelle les œuvres que les particuliers se proposent de confier au Musée à titre de prêt doivent être déposées par les soins des propriétaires, et à leurs frais, risques et périls, au Secrétariat du Musée, 2 rue du Musée. Ces œuvres sont examinées dans une prochaine séance de la Commission directrice. Elles peuvent nous être remises tous les jours de 9 1/2 H. à midi et de 2 1/2 H. à 4 heures. Mais il n'est pas d'usage que le Musée délivre un reçu pour les œuvres qui lui sont envoyées pour examen.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Louis THOMASAIN,

rue Potagère, 81

BRUXELLES.

Bruxelles, le 16 novembre 1921.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acceptation du tableau que vous lui avez soumis pour être déposé au Musée à titre de prêt.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée N° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente (de 9 1/2 H. à midi et de 2 1/2 à 4 heures.

Nous vous remercions toutefois de vos bonnes intentions et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur THOMASSAINT,
rue Potagère, 81
SAINT JOSSE TEN NOODE.

Je soussigné Chomassaint Louis reconnais avoir
reçu en retour de Monsieur Fiebers-Gevaert le
tableau que j'étais remis au Musée des Beaux-arts.

St Josse Ten Noode le 2 Febr 1921

L. Chomassaint

St John - Ten - Woods le 24 g^{bre} 1921.
81 rue potagins

Monsieur Fiérens-Lavaert

Conservateur en chef,

Comme suite à votre lettre du 16 g^{bre} etc.,
j'ai l'honneur de vous faire connaître, que je suis
indisposé en ce moment ce qui m'oblige de venir
vous prier de vouloir conserver mon tableau
jusqu'à la semaine prochaine.

Je tiens énormément à aller le reprendre moi-
même.

Je ne saurais vous cacher que je suis étonné de
la résolution de la Commission Directrice, car je suis
que mon tableau représente une peinture de valeur.

Il a été apprécié par plusieurs artistes et notamment
par Messieurs Cardon & Gampe, celui-ci, que je
connaissais intimement, et que j'ai reçu en son souvenir
l'a toujours considéré comme une admirable peinture.

Il est à noter que l'expert qui ne voudrait pas
admettre qu'il n'a pas pour auteur Sir Thomas Lawrence,
devrait cependant reconnaître qu'il ne peut être
que

qui l'œuvre d'un peintre anglais. Le simple
examen de la qualité de la table ne laisse aucun
doute à cet égard.

Je vous prie d'agréer l'assurance Monsieur
Ficous-Gervais, de mes sentiments distingués

L. Thomas Saint